

DEC/CA/25/10/82

## DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 octobre 2023

**La Maire de la Commune de l'île d'Yeu,**

**CONSIDERANT** la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation à la Maire pour fixer ponctuellement les tarifs des activités inhérentes à l'ensemble du secteur « Enfance - Jeunesse »

**CONSIDERANT** les sorties des périodes de congés scolaires d'avril 2024 et les activités organisées par le service jeunesse

**DECIDE**

**DE FIXER** les tarifs des activités comme indiqué ci-dessous :

Traine-Bottes :

- Séjour culturel à Bordeaux (20 au 24 octobre)

QF	0-1500	1501 et +
Prix	20€	100€

- Stage Char à Voile (facturé à la séance réalisée si les conditions météo ne permettent pas de réaliser toutes les séances) – du 27 au 29 octobre de 14h à 16h

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	13€	16€	19€

- Sortie Légendia Parc à Frossay (23 octobre)

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	16€	20€	23€

Les recettes seront encaissées par la régie PIF.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'île d'Yeu, le 16 octobre 2025

  
La maire,  
Carole Charreau